

2SAU
Société par actions simplifiée
Capital : 2.000 euros

Siège social : 17 rue Vulpian- 75013 PARIS

RCS PARIS 985 144 203

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 novembre, à 10 heures,

Les actionnaires de la S.A.S. 2SAU au capital de 2 000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, dont le siège social se situe, 17 rue Vulpian- 75013 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 985 144 203, se sont réunis audit siège sur convocation de la présidence adressée à chacun des actionnaires conformément aux statuts.

Etaient présents :

Madame Sari Solenne, Présidente	120 actions
Madame Talagrand Marion,	80 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 200 actions

Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement.

En outre il est décidé à l'unanimité que chaque associé signerait le procès-verbal de l'assemblée générale. En conséquence il n'est pas dressé de feuille de présence.

Madame Sari Solenne préside l'assemblée en sa qualité de Présidente de la société.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Elle rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gérance
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

La Présidente déclare que l'ensemble des documents ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport. Elle déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérante, de transférer le siège social de 15-17 RUE VULPIAN – 75013 PARIS à 68 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris à compter du 12 novembre 2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 5 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 68 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

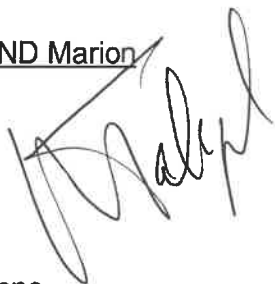
L'assemblée générale des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

TALAGRAND Marion



SARI Solenne

